

Appel des personnels en grève du service public d'éducation du 44

Tous en grève reconductible à partir du 11 mars 2019 !

Suite au mouvement initié les 14 décembre et 5 février derniers, 350 personnels grévistes de l'Éducation nationale des écoles, des collèges, des lycées généraux, technologiques, professionnels, de l'ESPE se sont réunis en Assemblée Générale ce lundi 4 mars à la Maison des Syndicats de Nantes.

Elles et ils font le constat que le service public d'éducation subit une politique de démantèlement progressif, de la maternelle à l'université, selon une stratégie désormais bien rodée de « réformes » incessantes qui fragilisent les personnels et nuisent à la qualité de l'enseignement pour les élèves en généralisant le principe de la concurrence de toutes et tous contre toutes et tous (élèves, établissements, personnels).

- 1 Pour mettre un coup d'arrêt à cette politique, elles et ils appellent à une grève reconductible à partir du lundi 11 mars et à une série de temps forts :

Lundi 11 mars : grève éducation nationale reconductible avec rassemblement des personnels devant l'inspection d'académie de Loire-Atlantique à 9h00. Puis **Assemblée Générale départementale** à 12h00 pour continuer à construire la mobilisation.

Jeudi 14 mars : rassemblement à l'ESPE de Nantes à 12h00 pour rejoindre les personnels et les étudiants mobilisés, puis nuit de l'éducation (occupation des écoles et des établissements avec les personnels et parents d'élèves en invitant la presse).

Samedi 16 mars : cortège éducation dans la manifestation pour le climat et la manifestation des gilets jaunes.

Mardi 19 mars : grève et manifestation interprofessionnelle organisée par l'intersyndicale nationale.

- 2 Elles et ils appellent tous les personnels de l'éducation du département à se réunir en AG d'établissements, de services, et en réunions d'information syndicale pour informer et préparer ces actions.
- 3 Elles et ils appellent également les parents d'élèves et leurs fédérations à rejoindre les personnels dans l'action.

Revendications communes aux personnels enseignants, AED-AESH, personnels administratifs, de santé, sociaux de la maternelle à l'université

- pour une école de l'égalité, contre une politique qui organise un tri social de plus en plus implacable en mettant en concurrence les élèves, les familles et les territoires les un-es contre les autres, avec pour objectif principal de mettre en adéquation l'école avec le marché de l'emploi au détriment des savoirs qui émancipent.
- pour un service public d'éducation qui respecte les personnels, les rémunère davantage, renonce à les mettre en concurrence et à les fragiliser professionnellement dans le cadre du nouveau management public, et développe la formation professionnelle.
- pour un service public d'éducation qui crée massivement des postes de fonctionnaires pour alléger les effectifs dans les classes, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et supprimer l'emploi précaire.

Ces trois axes nous conduisent à exiger

- le retrait des « réformes » : réforme « école de la confiance », réforme des lycées et du bac, Parcoursup, etc.
- l'ouverture de négociations nationales immédiates avec les personnels.

Les syndicats représentés à l'AG* soutiennent cet appel et le diffusent

Nantes, le 4 mars 2019

Pour l'élite :

- Établissements d'enseignement international
- Spécialités plus nombreuses en lycée de centre-ville
- Nouveaux programmes du lycée trop exigeants
- Hausse des frais d'inscription à la fac

Une politique qui favorise l'école privée, pour les familles qui voudront éviter les écoles fusionnées avec le collège :

- L'instruction obligatoire à trois ans signifie l'obligation pour les mairies de financer les écoles maternelles privées.
- En lycée, pour suivre des spécialités absentes de l'établissement public

Une politique qui oublie toujours les mêmes :

- Les jeunes migrants isolés ou allophones, sont toujours mal ou pas pris en charge par l'école

Des économies sur le dos des élèves :

- **Suppression des Plus de Maîtres. ses que de classes** = moins d'aide pour les élèves en difficulté
- **Suppressions de postes de directrices et directeurs d'école primaire.** = plus de conseil d'école, plus de lien école /famille
- **Baisse du nombre de postes créés par Académie :**
 - fermeture de classes dans les zones rurales
 - Disparition des petits effectifs pour les spécialités ou les options au lycée = **classes surchargées**
- **Baisse du nombre de postes au concours** = recrutement généralisé de contractuels privés de formation
- **Disparition des centres d'information et d'orientation**
- **Allègement des horaires de français, histoire et maths en lycée professionnel** = formation de moins haute exigence
- **Regroupement des filières en voie pro pour faire des économies de postes**

École du tri social et de l'employabilité au détriment des savoirs qui émancipent

L'État fait des économies au profit du privé

**réforme du lycée
loi de l'école de la confiance
réforme de l'apprentissage
réforme des lycées
réforme du bac
Parcoursup
...**

Nouveau management public pour formater les enseignant.es

Pour les autres élèves :

- **Fusion des écoles maternelles et élémentaires avec les collèges et enseignements limités au « lire, écrire, compter et respecter autrui »** = laissant de côté l'apprentissage de l'esprit critique, des sciences et de l'expérimentation...
- **Diminution de l'enseignement général en bac pro**

Évaluations permanentes et stressantes non conçues par les enseignant.es :

- En CP, CE1, 6ème, 2^{nde}
- Livret Scolaire Unique
- Évaluations incessantes en 1ère et Terminale pour un bac qui n'est plus national
- **Mise en concurrence des établissements, des enseignant.es, des disciplines** = des diplômes aux valeurs différentes

Liberté pédagogique en danger :

- **obligation d'utiliser des méthodes uniques d'apprentissage** = moins d'adaptation aux difficultés des élèves.
- **formation continue recentrée autour du lire, dire, compter**

Dégradation de la formation des enseignant.es :

- **Directrices des lieux de formation nommés par le ministre et non plus par les formateurs-trices**
- **Étudiant.es de bac + 2, +3, +4 affectés dans des classes pour faire du remplacement sans accompagnement.**
- **Assistant.es d'éducation en charge d'enseignement**